

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4199**

commune (s) : Oullins

objet : Parc de stationnement Bertholey - Exploitation - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4199**

commune (s) : Oullins

objet : **Parc de stationnement Bertholey - Exploitation - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5271 du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour l'exploitation du parc de stationnement Bertholey à Oullins.

Ce marché a été notifié sous le numéro 072736L le 9 août 2007 pour une durée de 6 ans à l'entreprise Effia Stationnement SNC, pour un montant de 1 274 200 € HT, soit 1 523 991 € TTC.

Par délibération n° 2007-4245 du 9 juillet 2007, le Conseil a approuvé la gestion du parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins dans le cadre de la régie d'avances et de recettes prolongée.

Pour permettre la continuité du service public entre la fin initiale de ce marché et la notification du nouveau marché en cours d'initialisation et d'élaboration, il est nécessaire de faire un avenant ayant pour objet de prolonger la durée du marché de 3 mois.

Le parking Arlès Dufour a une vocation de parking public. Le parc de stationnement fonctionne pour tous les usagers, du lundi au samedi, avec une accessibilité permanente pour les abonnés et les propriétaires des places privées.

La régie prévue dans le marché (article 2.8) sera prolongée de la même durée.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 55 576,00 € HT, soit 66 468,90 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 329 996,00 € HT, soit 1 590 675,22 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,19 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 072736L conclu avec l'entreprise Effia Stationnement SNC pour l'exploitation du parc de stationnement Bertholey à Oullins.

Cet avenant d'un montant de 55 576,00 € HT, soit 66 468,90 € TTC, porte le montant total du marché à 1 329 996,00 € HT, soit 1 590 675,22 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Accepte la prorogation de la régie d'avances et de recettes pour 3 mois.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 622 800 - fonction 820 - opération n° 0P10O1377.

5° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 757 - fonction 820 - opération n° 0P10O1377.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.